Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261019-DEL176_2-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-036

Séance du 19 octobre 2026

Membres en exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 13 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 13 octobre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle multifonctions - SAINT FREGANT, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Xavier FRANQUES, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Christophe BÈLE, M. Pierre GUIZIOU, Mme Sandra ROUDAUT

Secrétaire de séance : Philippe MASQUELIER

GEMAPI : Remise en état des clapets, la continuité écologique au droit des digues (Guissény- Kerlouan)

Par arrêté préfectoral du 1er février 2023, la CLCL est tenue de restaurer la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques équipés de clapets à marée des systèmes d'endiguement du Curnic et de Kerlouan. Cette obligation vise notamment à rétablir la circulation des anguilles sur un secteur identifié comme prioritaire pour les civelles.
Par ailleurs, les clapets présentent une défaillance qu'il conviendrait de résoudre.

À la suite des orientations retenues par le bureau communautaire du 31 août 2026 consistant à recentrer le projet sur une réponse strictement réglementaire, des consultations complémentaires ont été engagées afin d'optimiser le coût des prestations de maîtrise d'œuvre et de porté à connaissance.

Les premiers échanges avec les bureaux d'études confirment la possibilité de mettre en œuvre une solution technique plus proportionnée, reposant notamment sur l'aménagement des clapets par des dispositifs de type raidisseurs et sur les études réglementaires associées. Ainsi, le coût prévisionnel initialement communiqué par le bureau d'études et présenté au précédent bureau d'études EGIS *estimation de travaux : 250 k€ HT (pour les deux ouvrages) plus une maîtrise d'oeuvre complète autour de 50 k€ HT* **pourrait être nettement revu à la baisse sur la partie travaux.**

Afin de poursuivre le projet, la CLCL souhaite déposer des demandes de subvention auprès des partenaires financiers susceptibles d'accompagner les études et travaux liés à la remise en état des clapets en intégrant la

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261019-DEL176_2-DE

contrainte de la continuité écologique. Cette demande de subvention nécessite une délibération approuvant l'engagement du projet.

Il est proposé au bureau communautaire :

- **d'approuver le principe de réalisation du projet de remise en état des clapets et de la restauration de la continuité écologique des ouvrages de Guissény et de Kerlouan, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1er février 2023 ;**
- **d'approuver le lancement des études complémentaires, des missions de maîtrise d'œuvre, des procédures réglementaires et des travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;**
- **d'autoriser la Présidente à solliciter toute subvention mobilisable auprès de l'État et de tout autre partenaire financier susceptible de soutenir l'opération ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ces demandes de financement.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	11	
Pour	11	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Xavier FRANQUES, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, M. Yann TOUDIC
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

